

Programme «Montagne» de l'ANCT

Présentation pour la concertation (01/12/2020)

Accompagner les territoires de montagne dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux du changement climatique.

POURQUOI UN PROGRAMME MONTAGNE ?

Dans une société urbanisée et confrontée à de forts déséquilibres sociaux, sanitaires et environnementaux, la montagne est pour une majorité de nos concitoyens un territoire désirable. Elle véhicule des valeurs d'authenticité, d'ancrage, d'espace et de nature encore préservés, favorables à l'épanouissement personnel. Elle apparaît, aussi, comme un espace témoin du changement climatique (fonte des glaciers, catastrophes naturelles), menacé et qu'il convient de préserver. Le succès de ces territoires cet été en atteste.

Pour exprimer tous les potentiels d'attraction et de développement liés à ces territoires, tout en veillant à préserver et à mettre en valeur son patrimoine naturel et culturel, le Gouvernement souhaite accompagner les acteurs de la montagne (collectivités, acteurs socio-économiques) en concevant un programme d'appui spécifique piloté par l'Agence nationale de cohésion des territoires : c'est le « programme montagne ».

Concrètement, l'Etat et les opérateurs partenaires mobilisent au travers de ce programme différents outils (ingénierie, financements...) pour faciliter l'accès des collectivités qui portent des projets aux différentes aides publiques et pour accélérer l'adaptation de ces territoires aux grandes transitions en cours : démographique, écologique, numérique, productive. Au-delà de la mobilisation des dispositifs et programmes existants, auxquels les acteurs de ces territoires ont déjà accès (France services, ACV, PVD, numérique...), une offre des services spécifique concerne le développement dans ces territoires d'une offre d'accueil touristique modernisée, durable et responsable.

Les lois montagne de 1985 et 2016 ont reconnu à la fois les aménités (réserves d'eau, de biodiversité, paysages uniques..) et les handicaps (relief, climat, enclavement) des massifs et **ont consacré**, sur ce fondement, **l'engagement de la collectivité nationale auprès de ces territoires**. Les zones de montagne étant comme les zones côtières parmi les zones les plus violemment affectées par le changement climatique, l'appui de l'Etat à ces territoires est d'autant plus nécessaire.

Le tourisme constitue une activité structurante pour ces territoires, de par ses effets diffus en termes autant économique que géographique, raison pour laquelle il fait l'objet d'une forte mobilisation et de financements significatifs via les contrats de plan interrégionaux de massif et ce depuis au moins une dizaine d'années, ainsi que de l'attention de plusieurs ministères, ministère de l'Europe et des affaires étrangères et ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Le tourisme apporte en effet une contribution significative à l'activité économique des massifs (20 Milliards d'euros de retombées économiques estimées en 2018/2019) et a récemment souffert de la crise sanitaire¹. Ces territoires contribuent également à l'attractivité internationale de la France et représentent une part non négligeable des ressources nationales en matière de tourisme (26% des nuitées et la montagne draine une importante clientèle étrangère-principalement européenne).

L'Etat a largement façonné, dans les années 70, le tourisme de montagne et le domaine skiable. **Alors que ces territoires sont confrontés à des profonds bouleversements (du « Plan neige » des années 60/70 au « Plan vert des années 2020 »), ce programme sera l'occasion de dessiner, au niveau national, de nouvelles orientations.**

En effet, le modèle économique du tourisme en montagne est déstabilisé par la transition climatique et, de manière plus générale, se trouve confronté à de nouveaux défis :

- la baisse et une plus grande imprévisibilité de l'enneigement naturel sous l'effet du réchauffement des températures, surtout en moyenne et basse altitude,
- la résilience des territoires (forêt, agriculture, pastoralisme) et la question sensible des conflits d'usage (ressource en eau principalement),
- la préservation de la biodiversité,
- la préservation des paysages et du patrimoine paysager
- la réduction nécessaire de l'artificialisation du foncier,
- les nouvelles attentes d'une clientèle nationale et étrangère dont la composition et les goûts ont évolué et sont rendus plus exigeants par la digitalisation de la commercialisation qui a rendu les comparaisons et les processus de réservation beaucoup plus concurrentiels,
- la sobriété énergétique,
- les exigences de rénovation d'un parc d'infrastructure et immobilier vieillissant et peu commercialisé.

L'ampleur des enjeux nécessite une mobilisation de l'Etat. Un programme dédié aux sites touristiques permettrait d'accompagner la mobilisation d'ores et déjà impulsée par ces territoires pour une transition en phase avec les enjeux du développement durable.

¹L'arrêt prématuré de la saison d'hiver 2020 a généré des pertes estimées à 1,5 Milliards

QUEL CONTENU, QUELS BENEFICIAIRES ?

Ce programme, en complément des autres programmes interministériels pilotés par l'ANCT, apporterait un **appui très opérationnel** aux collectivités territoriales sur l'ensemble des défis à relever et des sous-thématiques concernées : offre touristique diversifiée et sobre, rénovation du parc immobilier, gestion de l'eau, protection/valorisation de la biodiversité et des paysages, gestion des besoins énergétiques de la collectivité, accessibilité et mobilité², numérique et rénovation du patrimoine.

Cible : Les collectivités (dont stations de ski, stations thermales...) désireuses de repenser leur stratégie de développement. Afin d'épouser au mieux les singularités des collectivités retenues et de garantir la diversité, l'échelle administrative de la collectivité candidate (commune, intercommunalité, PETR, PNR, département..) ne serait pas prédéfinie.

L'appui aux territoires prendrait principalement les formes suivantes :

- **L'appui à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement touristique avec une phase de diagnostic approfondi et d'identification des enjeux en matière de transition écologique et énergétique.**
- **L'appui à la mise en œuvre de la stratégie via une offre de services sur un spectre très large.**
- **La mutualisation des expériences et projets entre collectivités, voire entre massifs, sous la forme d'un réseau/club ad-hoc.**

Serait mise à disposition des sites touristiques une offre variée de services susceptible d'épouser les besoins singuliers de chaque territoire et mobilisant les mécanismes de soutien fiscaux, financiers, juridiques, méthodologiques et les expertises techniques/réglementaires portés par l'Etat et les opérateurs publics.

Les commissariats de massif, seraient, dans la poursuite de leur implication forte au plus près des territoires, mobilisés pour le déploiement de ce programme.

² Mobilité des biens et des personnes / mobilité du quotidien

L'ELABORATION DU CONTENU DU PROGRAMME ET DE SES DECLINAISONS PAR MASSIF :

Le processus d'élaboration partenariale du contenu de ce programme s'est engagé le 1er décembre par une consultation du Conseil national de la montagne par les ministres impliqués.

Elle se poursuit par la consultation des Comités de massif afin de caractériser plus finement les besoins et, en parallèle, recenser les dispositifs d'aides publiques existants, de sorte à déterminer dans un second temps les besoins qui ne seraient pas couverts.

Il est donc demandé à chaque Comité de massif :

- **une analyse formalisée des besoins auxquels il serait utile que le programme puisse répondre,**
- **l'identification des initiatives remarquables engagées au niveau du massif sur lesquelles le programme pourrait s'appuyer.**

La contribution des massifs permettra d'adapter localement l'offre de services aux besoins du massif et de ses territoires touristiques. Les propositions sont attendues pour fin janvier 2021.

Sur la base des éléments en annexe, une fiche de propositions sera diffusée aux membres du comité avant fin décembre pour recueillir les expressions de ceux qui le souhaitent avant la fin janvier.

ANNEXE
Préfiguration du programme Montagne

**Consultation des membres du Conseil national de la montagne (CNM)
et des Comités de massifs**

Questions indicatives susceptibles de guider les contributions

1. Une analyse formalisée des besoins auxquels il serait utile que le programme puisse répondre :

- Caractéristiques et principales difficultés des sites touristiques vulnérables et identification de ces sites le cas échéant.
- Parmi les transitions (démographique, écologique, numérique, productive) et défis identifiés, quels sont ceux prioritaires ? Quelle(s) omission(s), le cas échéant ?
- Quelles seraient selon vous les caractéristiques d'un projet de tourisme durable ? Préciser les contours et les équilibres du carré : tourisme, économie, environnement et population.
- Quels sont vos besoins d'expertise et d'ingénierie prioritaires ?
- Quelles seraient les modalités d'appui à privilégier : ingénierie de pilotage de projet, études, prestations d'expertise, investissement, prêts, autres ?
- Quel échelon de gouvernance vous paraît-il pertinent pour porter le nouveau projet de territoire et quel niveau administratif ou échelle géographique/administrative retenir pour la sélection des collectivités accompagnées ?
- Quelles suggestions feriez-vous pour favoriser une approche transversale de l'appui à un territoire donné ?
- Quels sont les points de vigilance sur la mise en œuvre du programme ?
- Autre suggestion, le cas échéant, concernant la déclinaison opérationnelle du programme ? Notamment sur le processus d'identification et de sélection des territoires (généralisation, appel à manifestation d'intérêt, appel d'offres, choix des Préfets après analyse des Commissariats de massif).

2. Les initiatives remarquables et les actions engagées au niveau des massifs sur lesquelles le programme pourrait s'appuyer :

- Quelles initiatives recommanderiez-vous de valoriser ou de généraliser : objet et périmètre géographique de celles-ci, portage administratif et prestations publiques apportées ?
- Positionnement souhaité du programme par rapport aux dispositifs européens, nationaux, régionaux, départementaux, locaux
- Positionnement souhaité du programme par rapport à l'action des massifs via les contrats de plan interrégionaux de massif et des volets interrégionaux des Programmes opérationnels régionaux, voire de la coopération transfrontalière et transnationale.